CARC' AMAP

CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA SAISON 2014/2015

Entre

L'adhérent de l'AMAP

Je soussigné – (coordonnées complètes : adresse, téléphone, mail)

M'engage pour la saison 2014/2015 en acceptant les risques et bénéfices de ce partenariat.
Je règle au producteur le montant total de la part de production pour la saison concernée, selon les modalités de paiement ci-dessous, et m'engage à venir prendre livraison de la part de production aux horaires et sur le lieu convenu par avance entre le producteur et les membres de l'AMAP.

Montant de l'engagement pour une part hebdomadaire du 01/04/2014 au 24/03/2014:
1012 € pour 46 paniers; 506 € pour 46 demi-paniers.

Modalités de paiement: 11 chèques de 92 € maximum
11 chèques à 46 € maximum (demi-paniers)

Je m'engage à tenir la permanence de la distribution des paniers et/ou à participer occasionnellement aux travaux proposés par Elian Faussié.

Lieu et heure de distribution:
Salle du club de pétanque du quartier Saint Jacques
rue André Lenôtre
11000 Carcassonne
le mardi de 18h15 à 19h30

Et

Le producteur

Je soussigné Elian Faussié
11170 Pezens

M'engage à fournir périodiquement une part de ma production selon les modalités suivantes:
– production réalisée dans le respect de l'agriculture biologique
– production provenant de mon jardin, et ponctuellement en toute transparence d'autres producteurs bio
– nature de la production correspondant à ce qui a été établi préalablement avec les membres de l'AMAP.

Important: les membres de l'AMAP et leur producteur-partenaire se concertent tout au long de la saison sur l'évolution de leur partenariat, les difficultés éventuelles rencontrées de part et d'autre et les adaptations nécessaires.
Ils assument ensembles les aléas de la production, ils partagent les éventuels surplus de production selon les conditions définies conjointement.
Le présent contrat établit les critères de l'échange mais il se fonde avant tout sur un rapport de confiance et de solidarité entre le producteur et les membres de l'AMAP.

Fait à le

Le producteur L'adhérent de l'AMAP